

Mission Europe
pour la Recherche

amU
Aix
Marseille
Université



Inserm



Lancement du Fonds de Soutien Impulsion Europe

7 février 2025

Mission Europe
pour la Recherche

amU
Aix
Marseille
Université



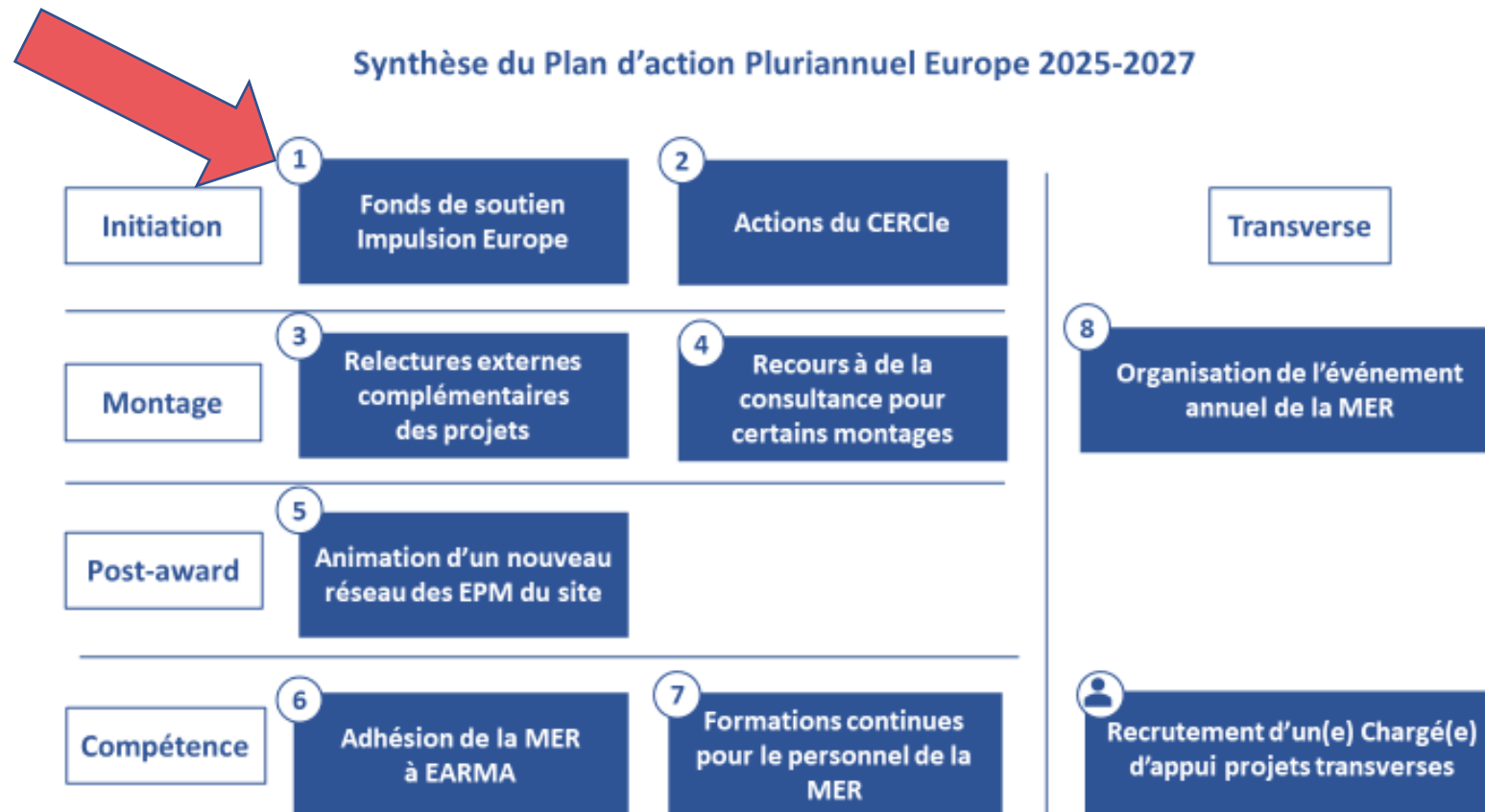
Inserm



Contexte général et objet du Fonds

Le contexte: Le Plan d'Actions Pluriannuel Europe

Le Plan d'action Pluriannuel Europe couvre la période 2025-2027.
Il est financé par une dotation Amidex de 745,000€ pour 3 ans.



Plus d'infos: [l'actualité](#) du site de la MER

Le Fonds de Soutien Impulsion Europe

Ce nouvel outil est une expérimentation. Ce Fonds a été imaginé pour être simple et rapidement mobilisable, par les chercheurs(ses) et enseignant(e)s-chercheurs(ses) du site d'Aix Marseille.

Ses objectifs sont :

- **faciliter l'initiation de projets européens notamment pour les primo-accédants**
- **améliorer la réponse en tant que coordinateur à des appels à projets collaboratifs**
- **soutenir les démarches d'amélioration de projets à fort potentiel déjà soumis à des appels à projets mais non financés**
- **encourager la participation des enseignants-chercheurs aux projets européens**

Le Fonds de Soutien Impulsion Europe est doté d'un **budget de 380k€ pour la période 2025-2027**, répartis sur 4 dispositifs.

Résumé des dispositifs du Fonds

	Objectifs	Budget
Fonds de soutien Pré-initiation	Faciliter l'initiation de projets européens de recherche et d'innovation, notamment pour les primo-accédants quels que soient les appels à projets ciblés.	1-3 k€ par projet L'enveloppe maximum globale est de 20k€ pour 2025 et 2026.
Fonds de soutien Initiation	Favoriser la réponse aux appels à projets européens de recherche et d'innovation collaboratifs ou à l'ERC <u>Synergy</u> en vue de candidatures conjointes à des appels européens.	1-10 k€ par projet L'enveloppe maximum globale est de 40k€ pour 2025 et 2026.
Fonds de soutien Développement	Soutenir les démarches d'amélioration d'un projet à fort potentiel , en vue d'un re-dépôt en réponse à un appel à projet européen de recherche et d'innovation collaboratif ou à l'ERC.	1-30 k€ par projet L'enveloppe maximum globale est de 110k€ pour 2025 et 2026.
Modulations de service d'enseignement	Faciliter l'investissement des enseignants-chercheurs dans les projets européens collaboratifs ou les ERC.	Financement maximum de 2,5 k€ pour 48 heures de modulation à la baisse.

Le fonds de soutien Pré-initiation

Objectif :

Permettre aux chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs de recherche, contractuels recherche, personnels de soutien à la recherche **d'avancer dans leurs démarches d'eupéanisation.**

Critères d'éligibilité :

- s'engager à développer son réseau européen

Critères de sélection : Notés sur 5 – Seuil de financement à 12/15

- qualité du projet
- capacité du projet à permettre une insertion dans un réseau européen
- adéquation entre le budget demandé et les actions prévues

Soutien financier maximum - 3.000€
Enveloppe globale maximum - 20.000€

Dépenses éligibles – liste non exhaustive :

- Déplacement en vue de rencontrer des partenaires
- Accueil de partenaires sur le site
- Déplacement à Bruxelles pour participer aux journées d'information sur l'appel européen visé, etc.

Les dépenses de personnel et de recherche ne sont pas éligibles.

Le fonds de soutien Initiation (1/2)

Objectif :

Favoriser la réponse aux appels à projets européens collaboratifs en tant que coordinateur, ainsi que le dépôt de projets ERC Synergy.

Critères d'éligibilité :

- avoir identifié un appel collaboratif européen de recherche et d'innovation, ou prendre part à un ERC Synergy, ou s'inscrire dans une thématique européenne prioritaire
- déposer le dossier de candidature au Fonds de Soutien Impulsion Europe au minimum 4 mois avant la deadline de l'appel européen
- être coordinateur du projet européen envisagé ou avoir un rôle pivot (rôle à démontrer dans le dossier de candidature)
- s'engager à déposer ou prendre part à un projet européen collaboratif ou ERC Synergy d'ici la fin d'Horizon Europe
- s'engager à déposer un dossier en réponse à l'appel ANR MRSEI, AMORCE ou équivalent (si éligible et réalisable en termes de calendrier)

Le fonds de soutien Initiation (2/2)

Critères de sélection : Notés sur 5 – seuil de financement à 12/15

- qualité du projet
- pertinence du projet en vue de faciliter le dépôt du projet européen
- adéquation entre le budget demandé et les actions prévues

Dépenses éligibles - liste non exhaustive :

- Déplacement en vue de rencontrer des partenaires
- Organisation d'événements de réseautage sur le site (conférences, ateliers ou réunions techniques autour des thématiques de l'appel européen visé)
- Participation à des événements de réseautage
- Études de marché
- Recours à un prestataire externe
- Soutien à la rédaction d'une partie du projet, traduction, copy-writing, etc

Les dépenses de personnel et de recherche ne sont pas éligibles.

Soutien financier maximum - 10.000€
Enveloppe globale maximum - 40.000€

Le fonds de soutien Développement (1/2)

Objectif :

Destiné à soutenir les démarches d'amélioration d'un projet à fort potentiel en vue d'un re-dépôt, afin de renforcer ses chances de succès.

Critères d'éligibilité :

- avoir identifié un appel collaboratif européen de recherche et d'innovation, ou un appel de l'ERC ou DN MSCA
- déposer le dossier de candidature au Fonds de Soutien Impulsion Europe au minimum 4 mois avant la deadline de l'appel européen
- être coordinateur d'un projet non financé mais très bien noté
- transmettre le projet et le rapport d'évaluation du projet non financé
- s'engager à déposer un projet européen collaboratif ou un ERC avant la fin d'Horizon Europe
- s'engager à déposer un dossier en réponse à l'appel ANR MRSEI, AMORCE ou équivalent (si éligible et réalisable en termes de calendrier)

Le fonds de soutien Développement (2/2)

Critères de sélection : Notés sur 5 – seuil de financement à 13/15

- qualité du projet
- pertinence du projet en vue de faciliter le dépôt du projet européen
- adéquation entre le budget demandé et les actions prévues

Soutien financier maximum - 30.000€
Enveloppe globale maximum - 110.000€

Dépenses éligibles - liste non exhaustive :

- Soutien à la rédaction et à la relecture (traduction, sous-traitance, graphiques, ...)
- Études de marché
- Activités de réseautage
- Soutien partiel à des activités de recherche visant à l'obtention de nouveaux résultats (développement de PoC, acquisition de données complémentaires, achat, frais de recherche, etc.)

Les dépenses de personnel ne sont pas éligibles.

Le dispositif de soutien à l'obtention de modulations de service d'enseignement (1/2)

Objectif :

Possibilité d'obtenir des modulations de service d'enseignement de 48h à la baisse afin d'encourager la participation des enseignant(e)s-chercheurs(es) aux appels européens collaboratifs en tant que coordinateur ou aux appels ERC.

Critères d'éligibilité :

- être un enseignant(e)-chercheur(se) du site d'Aix-Marseille
- s'engager à être coordinateur(rice) d'un projet européen collaboratif ou d'un ERC avant la fin d'Horizon Europe
- avoir obtenu le soutien de son(a) DU et de sa composante d'enseignement
- s'engager à déposer un dossier en réponse à l'appel ANR MRSEI, AMORCE ou équivalent (si éligible et réalisable en termes de calendrier)
- une seule demande de soutien sur la période 2025-2027, sauf en cas de 2e dépôt et sur dérogation du Vice-Président Recherche

Le dispositif de soutien à l'obtention de modulations de service d'enseignement (2/2)

Processus de validation :

L'instruction du formulaire de demande de modulation est effectuée en continu pour répondre aux exigences des calendriers européens.

1) Transmission du formulaire de demande à detection@mission-europe-recherche.fr

- Maximum en juillet pour les modulations sur le 1^{er} semestre de l'année universitaire suivante
- Maximum en octobre pour les modulations sur le 2^e semestre de l'année universitaire suivante

2) Validation de la demande par les VP thématiques et le VP Recherche d'Aix-Marseille Université

3) Information au CAcR et deux bilans par an établis par la MER, pour information à la DRH et aux composantes

Dépenses éligibles :

- Compensation financière des heures complémentaires

Soutien financier maximum - 2.500€

Mission Europe
pour la Recherche



Processus de dépôt et de sélection

Critères d'éligibilité communs

Les critères d'éligibilité communs aux 3 premiers fonds :

- être un(e) chercheur(se), enseignant(e)-chercheur(se), ingénieur(e) de recherche, contractuel(le) recherche, personnel de soutien à la recherche du site d'Aix-Marseille
- avoir identifié un appel européen de recherche et d'innovation ou s'inscrire dans une thématique européenne prioritaire
- avoir obtenu le soutien de son directeur(trice) d'unité
- s'engager à transmettre à la MER un rapport d'activité succinct à l'issue des activités soutenues dans le cadre du Fonds de Soutien Impulsion Europe, ainsi que les justificatifs de dépenses
- ne pas avoir bénéficié par le passé d'un soutien financier au titre du Fonds de Soutien Impulsion Europe ou démontrer le besoin de ce nouveau dépôt
- lors d'un futur dépôt de projet européen, s'engager à déposer le projet obligatoirement avec l'une des tutelles de la MER (amU, CNRS, Inserm ou IRD)

Dossier à déposer

Les informations à renseigner :

- Informations générales
- Présentation du porteur
- Présentation du projet européen
- Présentation des activités à soutenir
- Impact attendu
- Budget

Modalités de soumission :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail au référent au sein du pôle 1 de la MER ou à défaut à l'adresse suivante : detection@mission-europe-recherche.fr avec pour objet de mail : « Fonds de Soutien Impulsion Europe - Candidature ».

Téléchargement du dossier :

Amubox : <https://amubox.univ-amu.fr/s/ddBxK9SMeAbC9RM>

Procédures communes de sélection

La sélection est effectuée en continue pour répondre aux exigences des calendriers européens. Elle a été imaginée pour être le plus simple possible.

La durée indicative du processus de sélection est de maximum deux semaines.

Nous vous invitons à entrer le plus tôt possible en contact avec votre référent du pôle 1 de la MER pour vous lancer dans les démarches

- 1) Envoi du dossier de candidature pour vérification de l'éligibilité au référent de votre unité au sein du pôle 1 de la MER, ou à défaut à l'adresse detection@mission-europe-recherche.fr
- 2) Avis motivé du CODIR de la MER à l'attention des VP thématiques et Directeurs Scientifiques Référents des organismes de recherche (ONR) concernés
- 3) Sélection des projets à soutenir par les VP thématiques et Directeurs Scientifiques Référents concernés (rythme hebdomadaire)
- 4) Information par la MER du résultat du processus de sélection

Conditions de mise en œuvre communes

Les conditions de mise en œuvre sont communes aux 3 premiers fonds :

- 1) La MER rédigera une **lettre d'engagement** à l'attention des candidats des projets lauréats, ainsi qu'à leurs laboratoires de rattachement.
En cohérence avec le règlement financier d'AMIDEX, cette lettre d'engagement précisera l'objet du financement, le montant global du soutien financier apporté par le Fonds de Soutien Impulsion Europe ainsi que les dépenses éligibles (tels qu'indiqués dans le formulaire de dépôt).
- 2) **A la fin du projet**, le candidat s'engage à transmettre à la MER les justificatifs des dépenses ainsi qu'un rapport sur les activités effectuées.

Mission Europe
pour la Recherche



Questions & Réponses

Plus d'informations

Site web : <https://mission-europe-recherche.fr/fr>

LinkedIn: <https://fr.linkedin.com/company/mission-europe-pour-la-recherche>

Contact Pôle Détection : detection@mission-europe-recherche.fr

Texte de cadrage et dossiers de candidature :

<https://amubox.univ-amu.fr/s/ddBxK9SMeAbC9RM>

ADRESSE PHYSIQUE:

4^e étage, 63 La Canebière, 13001 Marseille